

Paris, le 10-02-11

COMPTE RENDU de la REUNION
Du 4 novembre 2010
Du CONSEIL de QUARTIER AUTEUIL NORD

Le quatre novembre deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis au Foyer des Lycéennes.

Etaients présents :

M. Claude GOASGUEN, Député-Maire du 16^{ème} arrondissement, Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud, Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la propreté et des espaces verts, Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, des commerçants et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, M. Jérémy REDLER, Conseiller d'arrondissement chargé des questions relatives au développement économique et aux professions libérales , Mme Laurence DREYFUSS, Conseiller de Paris, Mlle Julie BOILLOT.

M. Reynald GILLERON, Chef de la division Territoriale de la Propreté et de l'Eau du 16^{ème}, M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de la Voirie, Mme Béatrice HUNTER, Major, Mme Nathalie CHARRIÉ, Chef de la Division de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement du 16^{ème} , M. Vincent GOSSARD, Chargé de mission au cabinet du Maire, M. MORIN, Chargé de mission au cabinet du Maire.

M. Yves BOUTRY, Mme Marie-Claude DELMAS, M. François DOUADY (remplaçant de M.MUYARD), Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, M. Jean HADDI, M. Paul LACOUR, M. Guy BOURQUIN, Mme Françoise de CORDOUE, M. Jean-Pierre ETIENNE, Mme Brigitte GUILLARD, M. Marc SERVEL de COSMI, M. Jean-Yves BLANC.

Etaients excusés :

Mme Danièle GIAZZI, M Aurélien de SAINT BLANCARD, M. Etienne de GIBON, M. Jean-Yves MANO.

Mlle Victoria BINOCHE, Mme Solange HESNAULT, Mme Stéphanie LUCAS, M. Guy FLESSELLES, M. Claude MUYARD.

Mme MONIER ouvre la séance en demandant aux conseillers de quartier de bien vouloir, à l'avenir, respecter les limites du quartier et pour ce faire, de se reporter à la brochure qui leur a été distribuée en début de mandature par Laurence DREYFUSS.

M. SERVEL de COSMI fait remarquer que certaines questions ont des liens avec d'autres quartiers.

Mme MONIER précise que cette restriction ne concerne que la question et non la réponse qui peut évoquer ce lien.

M. DOUADY fait remarquer que ces questions plus générales devraient être traitées en Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA).

Mme ROUSSEAU précise que l'ordre du jour du prochain CICA sera établi en fonction des demandes des Associations et qu'une réunion sera organisée au début de l'année 2011.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Espace public

a. Révision du règlement des étalages et terrasses.

Mme ROUSSEAU indique que le Maire a reçu ce projet cet été, de la Mairie de Paris, demandant un arbitrage de la part des mairies d'arrondissements fin septembre 2010. Claude GOASGUEN, très vigilant à ce sujet, a souhaité saisir l'ensemble des conseils de quartiers.

Les conseillers de quartier ont reçu le projet par mail.

M. DOUADY fait remarquer qu'il existe à l'heure actuelle beaucoup d'associations, sensibilisées par l'aspect laxiste du règlement : le texte va à l'encontre du confort des piétons.

M. GOSSARD fait part de l'émoi qu'a provoqué ce règlement auprès des élus parisiens qui est reporté sine die.

M. DOUADY estime que la zone contigüe d'au moins 1m60 de largeur qui doit être réservée à la circulation des piétons, n'est pas respectée, notamment place d'Auteuil et boulevard Murat.

Mme ROUSSEAU répond que le règlement donne un cadre malheureusement pas toujours respecté. La tentation est grande pour les commerçants d'exploiter l'espace au maximum et parfois au dépend de la circulation des piétons. Il convient donc de trouver des solutions qui concilient les intérêts de chacun et que les contrevenants soient verbalisés dans le cas de non respect de l'espace attribué, malgré des contraventions peu élevées.

Mme MONIER insiste sur le fait que le plus difficile, est de faire respecter le règlement.

Mme ROUSSEAU indique que l'on assiste à une forte mobilisation de la part des associations, et qu'il est peut être encore possible de faire évoluer ce règlement.

M. BOUTRY précise que les dispositifs de chauffage au gaz sont interdits dans le nouveau règlement.

Mme MONIER indique qu'il est important de faire remonter toutes les remarques attenantes à cette révision de règlement.

Mme GUILLARD ajoute qu'il serait intéressant de joindre des photos aux différents courriers,

b. Occupation de l'espace public à l'angle des rues Molitor et Michel-Ange

Mme HUNTER répond que ce commerce qui a étendu son étalage, a déjà fait l'objet de verbalisations, il est actuellement sous surveillance.

c- Vente de fruits à la sortie du métro Michel-Ange-Auteuil.

Mme HUNTER insiste sur le fait que la vente à la sauvette est un acte illégal, qui conduit à une concurrence déloyale et assure que les effectifs sont sous contrôle et que la marchandise est systématiquement détruite.

Mme GUILLARD précise que ce commerce a commencé il y a environ un an et que de plus, des chariots du magasin Carrefour sont régulièrement volés.

M. GILLERON répond que c'est le magasin Carrefour qui est responsable de ses caddies et ajoute que le service de la Propreté en partenariat avec la Préfecture de Police, enlève les cadenas des caddies.

Mme GUILLARD fait remarquer le laisser-aller grandissant des clients vis-à-vis des caddies.

d- Demande d'installation de bacs à fleurs dans les rues du quartier

Mme FOURNIER CHRISTOL indique que l'Est de Paris a été très fleuri par la Mairie de Paris.

Mme BALDINI répond que la Ville de Paris ne souhaite pas installer de bacs à fleurs car cela demande un entretien supplémentaire et que l'on assiste à des dégradations importantes sur ces éléments de voirie : l'effet attendu peut donner l'inverse de l'effet escompté.

Mme GUILLARD propose l'utilisation de suspensions pour les compositions florales.

Mme BALDINI répond que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut car il existe une unité à Paris, en matière de décoration florale.

Mme FOURNIER CHRISTOL réaffirme que l'Est de Paris a été très fleuri par la Mairie de Paris et suggère l'utilisation d'une partie du budget disponible du Conseil de quartier, pour fleurir le quartier.

Mme BALDINI rappelle que les directives générales de la Direction des Espaces Verts et de l'environnement s'orientent vers une diminution du nombre de bacs mobiles, car leur effet est peu durable. Actuellement, cette Direction se concentre plus vers la Porte de Saint Cloud.

M.GILLERON répond que la pose de jardinières sur les places publiques, diminue la place attribuée à d'autres occupants et qu'un grand nombre de jardinières mobiles sont utilisées pour accrocher les 2 roues. Cependant, M.GILLERON précise que par le biais d'associations de riverains qui ont obtenu l'accord de la Direction des Espaces Verts et de l'environnement, il est possible de fleurir les pieds des arbres.

Mme BALDINI ajoute que, toujours par le biais d'associations de riverains, on peut mettre en place des jardins partagés.

3- Circulation - Stationnement

a. Circulation automobile Porte de Passy.

Mme BALDINI indique qu'elle a organisé une réunion spécifique concernant ce point le 18 novembre à 18 heures à la Mairie.

M. BOUTRY précise que c'est un sujet récurrent aux conseils de quartier.

Propreté

Une personne du public signale que place de Barcelone et rue de Rémusat, peu de feuilles sont ramassées, que les SDF sont de plus en plus nombreux et que les dépôts s'entassent.

M.GILLERON répond que la fréquence de ramassage est équivalente à celle de l'Avenue de Versailles. La rue de Rémusat a bénéficié d'un traitement avec un nouveau revêtement en stabilisé au pied des arbres, qui a donné d'excellents résultats.

En ce qui concerne le traitement des feuilles, deux phénomènes se superposent : la période de l'automne est une période toujours difficile et le mouvement social national qui a lieu en ce moment, touche de manière très conséquente le service de la Propreté de Paris.

Depuis trois semaines, le taux de grévistes est de 15% en moyenne. Malgré cela, les déchets sur la voie publique ne restent pas plus de 24 heures sur les trottoirs, la priorité étant la collecte de 100% des bacs.

Concernant l'implantation des 4 ou 5 personnes sans domiciles fixes, il existe plusieurs champs d'actions. C'est avant tout un problème social, mais quand la situation se dégrade de façon trop importante, la Préfecture de Police, le Centre d'Action Sociale, le service de la Propreté et la Direction de la Prévention et de la Protection, travaillent conjointement.

Une personne du public, habitant rue Jasmin, confirme que la rue est particulièrement sale.

M.GILLERON insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à signaler à la Direction de la Propreté, tout problème rencontré dans les rues.

Mme GUILLARD souligne que le 3975 est un numéro de téléphone très efficace en ce qui concerne les renseignements globaux.

M.GILLERON rappelle que pour tous les problèmes plus locaux, il est possible de joindre la Direction de la Propreté au 01-55-74-44-60.

b. Manque de places de stationnement dans le quartier.

M. GOASGUEN rappelle qu'au 1^{er} décembre 2010 un arrêté paraîtra, autorisant le stationnement sur les places de livraison de 20h à 07h, à l'exception de 61 places qui feront l'objet d'un marquage spécifique.

Une personne du public, souhaite savoir pour quelles raisons les services de la Préfecture autorisent un déballage des commerçants de plus en plus étendu sur les trottoirs, ce qui pose de gros problèmes de déplacement pour les personnes à mobilité réduite. Il s'interroge également sur l'enlèvement des véhicules à 2 heures du matin.

M. GOASGUEN répond que le nombre de contraventions à l'encontre des commerçants est très conséquent et que le problème de l'accessibilité de l'espace public, notamment rue de l'Annonciation est très compliqué.

Une personne du public représentant des personnes à mobilité réduite, indique que pour régler ce genre de difficulté, il existe des lois. Il serait judicieux d'organiser une réunion avec les commerçants, la Mairie du 16^{ème} arrondissement et les associations de personnes à mobilité réduite.

M. GOASGUEN demande s'il a été observé boulevard Suchet, une amélioration de la propreté.

M. DECANT répond que ses services ont pu récupérer quelques places de stationnement qui ont ainsi donné une meilleure visibilité et une amélioration de la propreté.

Mme BALDINI ajoute que les pompiers ont demandé à ce que le stationnement en épi soit supprimé.

M. BOUTRY précise que la suppression du stationnement en épi a permis à certains commerçants de récupérer 1m60 d'étalages.

M. GOASGUEN indique que les terrasses créent, suivant les endroits, des animations commerciales.

Une personne du public affirme que les nombreuses brocantes et les tournages de films bloquent des places de stationnement.

M. GOASGUEN rappelle qu'à l'heure actuelle, on assiste à un rationnement du stationnement : l'idée serait d'offrir des parcs de stationnement peu chers, destinés à des voitures plus petites et moins polluantes.

M. SERVEL de COSMI rajoute qu'il existe le Plan de Déplacement de Paris.

M. GOASGUEN précise que ce Plan a été voté.

4- Bois de Boulogne – Espaces Verts

a. Aménagement du Bois de Boulogne.

M. DECANT indique que deux aménagements du Bois de Boulogne ont été prévus : le premier concerne l'intérieur du champ de course de l'Hippodrome, le deuxième concerne l'aménagement du carrefour des Cascades.

b. Aménagement du carrefour des Cascades.

M. DECANT rappelle qu'il fallait mettre en place un double sens au niveau de l'avenue de Mortemart et fermer les voies autour du lac suite au report de la circulation sur la porte de Passy, et à la fermeture de la voie entre le carrefour et l'avenue de Saint Cloud.

Une personne du public indique que le Maire de Paris, avait évoqué un budget de 250 millions € pour le réaménagement du Bois de Boulogne et du carrefour des Cascades.

M. GOASGUEN précise que le ralentissement de la circulation dans le Bois de Boulogne est une chose positive et qu'il est favorable à une extension du Bois.

Mme BALDINI fait remarquer que les concessions qui désapprouvent cet aménagement ont toutes été concertées.

M.SERVEL de COSMI estime qu'il n'existe à ce jour aucun plan d'urbanisme concernant le Bois de Boulogne.

M. GOASGUEN est d'accord, actuellement tout est figé.

c. Coulée Verte.

Mme BALDINI indique que le vœu d'aménagement provisoire de la Coulée Verte a été transmis, mais n'a pas été accepté. La position de la Ville de Paris est de garder la petite ceinture en l'état, qui est d'ailleurs très bien entretenue. Pour les personnes à mobilité réduite, il n'existe qu'une entrée, boulevard de Montmorency (cordonnerie).

M. GOASGUEN souhaite qu'à terme le Jardin du Ranelagh soit connecté à la Coulée Verte.

M.SERVEL de COSMI signale un amoncellement de gravas sur la plateforme SNCF.

Mme BALDINI répond que cette emprise est la propriété de Paris Habitat.

5- Equipements sportifs

a. Implantation de Roland-Garros dans les serres d'Auteuil.

M. GOASGUEN indique que la Fédération Française de Tennis (FFT), (dont le site actuel est le plus petit en terme de surface des quatre tournois du Grand Chelem), est concurrencée sur l'avenir et donc poussée par la nécessité de s'agrandir. Elle doit annoncer mi-février 2011 son choix entre les villes de Gonesse, Marne-la-Vallée et Versailles. La Mairie de Paris a présenté son projet de maintien de Roland-Garros dans la capitale avec un « équipement polyvalent », une enceinte qui pourrait accueillir un court de tennis pendant le tournoi et d'autres manifestations à l'année, dans le jardin des serres d'Auteuil. Les serres d'Auteuil accueilleraient un nouveau court avec une enceinte bâtie sur une surface actuellement occupée par des « serres chaudes ». Les serres classées aux Monuments historiques seraient ainsi préservées.

M. GOASGUEN réaffirme son opposition au projet de la FFT d'utiliser le stade Georges-Hébert pour y implanter son Centre National d'Entraînement (CNE) et reste attaché, aux côtés des riverains, au sport de proximité qui doit y conserver sa place.

M.SERVEL de COSMI estime que beaucoup de points sensibles ne sont pas assez défendus (serres d'Auteuil etc....)

M. DOUADY signale que les associations de riverains sont très mobilisées pour défendre les serres d'Auteuil (environ 13 000 signatures recueillies).

M. GOASGUEN a interpellé le Maire de Paris à ce sujet, celui-ci a affirmé que les serres d'Auteuil ne seraient pas touchées.

M. DUFOUR déplore le fait que si les serres sont détruites, c'est un ensemble architectural et végétal de tout premier plan qui disparaîtra.

M. SERVEL de COSMI pense que ce projet est inacceptable.

Une personne du public estime que Roland-Garros pourrait déménager hors de Paris, car l'espace manque.

M. GOASGUEN souligne que Roland-Garros est un équipement majeur du Grand Paris et que pour l'instant, le dossier est en attente.

c- Hippodrome d'Auteuil.

M. GOASGUEN estime que l'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil, solution de remplacement proposée pour les scolaires, est illusoire. Le passage au gazon artificiel, les éclairages avec quarante poteaux équipés d'ampoules blanches très fortes risquent de poser de sérieux problèmes et de dénaturer le Bois de Boulogne.

Il faudrait modifier la loi PML.

Les associations de parents d'élèves, PEEP, APPEL et FCPE, ont toutes signé la pétition et ont « refusé que l'extension du stade Roland-Garros se fasse au détriment du sport scolaire ».

6- Urbanisme

- a. Plate-forme d'Auteuil : point sur le dossier et modification en cours des permis de construire. Problème des gravats déposés sur le site et du parking de la Croix-Rouge.

Mme BALDINI répond que le permis de construire modificatif est en attente.

7- Conseils de quartier

- a. Budget de fonctionnement et d'investissement : projet de financement d'un lampadaire

M. DECANT propose à Mme FOURNIER-CHRISTOL d'effectuer une visite, un soir, in situ, avec le service de la Voirie mais affirme que le niveau d'éclairage sur place est satisfaisant, ce n'est peut être pas un problème d'éclairage.

Mme FOURNIER CHRISTOL demande à ce que les commerçants soient présents.

Mme MONIER indique que le devis pour le projet de la salle des sciences de l'école élémentaire La Fontaine est d'environ 20 000 € et suggère que la Mairie du 16^{ème} arrondissement en prenne une partie et les conseils de quartier une autre, cette initiative étant un bon projet.

Mme MONIER propose au vote 10 000 €.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Mme Monier rappelle que toutes les suggestions et remarques concernant le nouveau règlement des étalages et terrasses seront étudiées avec attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Auteuil Nord et Auteuil Sud